

dossier de presse

Lancement de l'expérimentation Transport à la Demande (TAD) avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier et Nouveautés de la Rentrée TIL dans la Loire

par **Bernard BONNE**, Président du Département de la Loire

Sylvain DARDOULLIER, 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier et Conseiller départemental

Alain LAURENDON, Vice-président du département de la Loire

Et **Jérémie LACROIX**, Vice-président du Département de la Loire

Le Département de la Loire et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier expérimentent le Transport à la Demande (TAD)	2
Les nouveautés de la rentrée TIL dans la Loire	6
Les actions de promotion du réseau TIL	9

Contacts presse :

Patrick FRANÇON – DÉPARTEMENT
04 77 48 42 38
06 13 56 02 15
patrick.francon@loire.fr

Emilie RUEL - CCPSG
04 77 94 45 47
06 73 30 30 60
eruel@ccpsg.fr

Le Département de la Loire et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier expérimentent le Transport à la Demande (TAD)



Le Transport à la Demande (TAD) est un dispositif de transport public souple et pratique pour la desserte de secteurs peu denses. Il s'agit d'un service de transport dit de « porte-à-arrêt », qui prend en charge les usagers devant leur domicile et les dépose à des points d'arrêts et créneaux horaires déterminés.

L'expérimentation proposée doit permettre aux habitants de tout le territoire du Pays de Saint-Galmier d'accéder aux services, aux commerces et aux autres offres de transport en commun les jours de marché.

Une initiative issue de volontés communes fortes en faveur de la mobilité

Une volonté qui s'inscrit dans la Stratégie départementale 2015 – 2025 pour la mobilité dans la Loire

Dans le cadre de la politique de mobilité durable du Département, une stratégie de mobilité est en cours d'élaboration. Cette démarche partenariale et intégratrice des différents schémas en lien avec la mobilité (transports collectifs TIL, réseau ferré, covoiturage, vélo, transport à la demande...), a pour objectif de proposer une offre de mobilité durable, diversifiée et adaptée aux différents territoires et modes de vie pour les dix prochaines années.

Après l'ouverture de la plateforme de covoiturage www.covoiturage-loire.fr, la seconde déclinaison opérationnelle du projet est la mise en place de services de transport à la demande à titre expérimental dans le cadre d'un appel à projet.

Une volonté qui s'inscrit dans le Schéma de mobilité de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier

Axe essentiel de son projet de territoire, la Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier s'est engagée sur la problématique de la mobilité pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de son territoire et de ses habitants.

Son Schéma de mobilité, socle de sa politique transport, a été validé et mis en œuvre dès janvier 2012.

Ce schéma a pour premier objectif de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle innovante et répondant aux besoins. De nombreux aménagements et réflexions ont déjà été lancés sur le covoiturage (aménagement de l'aire de Chalain-le-Comtal), l'intermodalité (aménagement des abords des deux gares du territoire), les modes non motorisés (voie verte entre Bellegarde-en-Forez et Montrond-les-Bains, cheminement entre Saint-Galmier, Chamboeuf et Veauche).

Il s'agit également de mobiliser les habitants sur le défi de la mobilité durable. Ainsi la Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier lance cette semaine, pour la 4^{ème} année consécutive, un appel à projets sur la mobilité durable à l'attention de tous les acteurs du territoire.

Le Transport à la demande, inscrit dans le Schéma de mobilité, vient ainsi compléter le panel d'offres développé par la CCPSG.

Une expérimentation partenariale entre le Département de la Loire et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier

Le Département de la Loire a choisi de lancer un appel à projet en mars 2014 visant à expérimenter la mise en place de services de transport à la demande sur le territoire ligérien.

Cet appel à projet était destiné aux établissements Publics de Coopération Intercommunale (hors communauté d'agglomération), avec pour objectifs :

- de tester la mise en œuvre de services de transports à la demande suivant différentes modalités de services tout en initiant une démarche partenariale avec les collectivités locales du Département ;
- d'intégrer les politiques de mobilité durable dans la Stratégie départementale d'accompagnement des territoires.

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier a naturellement répondu présente et a déposé un dossier dans le cadre de cet appel à projets afin de tester le transport à la demande sur deux volets complémentaires.

Ainsi, une première expérimentation dans la Loire aura lieu sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier pour une durée d'un an, à compter du 15 septembre 2015.

Cette expérimentation conjointe – formalisée par une convention de collaboration signée par les deux parties le 27 octobre 2014 – vient renforcer un partenariat déjà effectif depuis plusieurs années sur la mobilité.

Le financement croisé de cette opération

Du fait de sa compétence en matière de transport, le Département reste maître d'ouvrage du marché pour l'exploitation de services de transport à la demande et porte en régie le service de réservations.

Néanmoins, les deux partenaires interviennent à hauteur de 50 % des dépenses engagées, après déduction des recettes liées à la vente des titres de transport, dans la limite de 25 000 € HT pour ce dispositif. Le complément dû reste à charge sera facturé à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier.

Les modalités pratiques de cette expérimentation Transport à la Demande

L'offre de transport mise en place sera, du 15 septembre 2015 au 30 juin 2016, un Transport à la Demande "lieux de vie" vers les trois polarités internes du territoire : Montrond-les-Bains, Saint-Galmier et Veauche.

Ce transport à la demande s'opère en journée, en cohérence avec les horaires des marchés et des offres de transport en commun (particulièrement TER).

Il s'agit de permettre à tous les habitants du Pays de Saint-Galmier d'accéder aux centres-bourg, aux commerces, aux services administratifs, aux gares... Un service spécifique est proposé le mercredi pour les loisirs.

Par la suite, pourra être mis en place un Transport à la Demande "culturel", s'opérant essentiellement en soirée, pour proposer un service lors des spectacles des principaux pôles culturels (les Foréziales à Montrond-les-Bains, le KFT à Saint-Galmier, l'Escale à Veauche).

La réservation s'effectue la veille du déplacement simplement en téléphonant au 04 77 34 44 22.

Le trajet s'effectue sur réservation pour un coût aller de 2€.

Suite à la procédure de consultation, la prestation sera confiée à l'association AID'AUTO42 (basée à Veauche).

Suivi de l'opération

Un comité de suivi composé d'élus et de techniciens sera mis en place entre le Département et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier.

Les nouveautés de la rentrée TIL dans la Loire

Avec 36 millions d'euros consacrés aux transports en 2015, près de 700 000 voyages réalisés sur les lignes régulières ainsi que 18 000 élèves transportés chaque jour sur le réseau TIL, le Département de la Loire est un acteur majeur de la mobilité des ligériens. Le Département présente cette année encore des nouveautés et des améliorations pour faciliter la vie de tous les voyageurs, scolaires et adultes.

La rentrée 2015 s'inscrit dans ce contexte avec :

- Le lancement réussi d'un nouveau titre dédié aux jeunes de moins de 19 ans,
- Transports scolaires : nouveau service d'information des familles.

Le TIL en chiffres :

600 cars tous les jours

26 lignes régulières TIL

38 lignes de proximité

520 services de transport scolaire

23 000 élèves pris en charge dont 18 500 en car ou navette

687 000 voyages annuels sur les lignes régulières soit + 9 % en un an

www.loire.fr/TIL

Les tarifs TIL :	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	TARIF RÉDUIT JEUNES
	TIL	TIL +	-19 ans
TICKET À L'UNITÉ Vendu à bord du car Correspondance possible *	2 euros	1,50 euros	
TITRE DIX TRAJETS Chargé sur la carte billettique à bord du car Voyage sans correspondance	18 euros	13,50 euros	
ABONNEMENT MENSUEL Chargé sur la carte billettique à bord du car Voyage à volonté sur une ligne	40 euros	30 euros	20 euros

*** uniquement sur présentation d'un billet simple validé depuis moins de 2h. Non valable pour un trajet aller/retour.** Pour les enfants, TIL est gratuit jusqu'à 4 ans.

Abonnement mensuel “TIL jeunes” : un lancement réussi !

Le Département de la Loire a validé en juin la création d'un nouveau titre de transport sur les lignes régulières du réseau TIL. Dans certaines situations, les tarifs du réseau TIL pour les jeunes n'étaient en effet pas suffisamment attractifs, que ce soit en été, ou pour les jeunes travailleurs, apprentis ou encore les élèves dont la scolarité ne relève pas d'une prise en charge par leur collectivité d'appartenance.

Ce titre prend la forme d'un **abonnement mensuel dédié aux jeunes de moins de 19 ans, au tarif de 20 € par mois**

En pratique, les voyageurs concernés doivent être dotés d'une carte billettique sans contact *MobiTIL* ou *OùRA !* sur laquelle ils auront fait charger un profil « jeunes moins de 19 ans » en agence ou auprès du transporteur de la ligne TIL qu'ils empruntent.

Il leur suffit ensuite d'acheter directement leur abonnement mensuel dans le car, auprès du conducteur.

Cet abonnement est en vente depuis fin août 2015.

En 2 semaines, ce sont déjà plus de 600 jeunes qui ont bénéficié de cette nouveauté. Parmi eux, des habitués qui empruntent davantage les cars TIL mais aussi des nouveaux venus dans le monde des transports en commun.

À noter que ce titre mensuel « jeunes » vient compléter les titres mensuels existants :

- L'abonnement mensuel à 40 € qui s'adresse au grand public. Pour les travailleurs, avec la **prime Transport**, cela représente un coût final de 20 € par mois déduction faite de la prise en charge de 50 % de l'abonnement par l'employeur dans le cadre des déplacements Domicile – Travail.
- L'abonnement mensuel TIL + à 30 €, qui s'adresse aux étudiants de moins de 26 ans, aux seniors de 70 ans et plus, aux personnes handicapées, aux anciens combattants et aux allocataires du RSA pour des durées déterminées en lien avec leur référent de parcours.

Sur le réseau TIL, l'objectif est de maintenir des tarifs attractifs pour continuer à faire progresser le nombre de voyages annuel, établis à **687 000 entre le 01/09/2014 et le 31/08/2015 (+ 9 % par rapport à la période précédente).**

Transports scolaires : un nouveau service d'information des familles mis en place

Le Département améliore l'information des familles en proposant un **nouveau service d'alerte par SMS aux voyageurs scolaires**. En cas de situation perturbée concernant une zone étendue voire tout le département et affectant les transports scolaires, le Département pourra ainsi prévenir les familles en se basant sur le numéro de téléphone portable fourni lors de l'inscription aux transports scolaires. Ce service pourra notamment être activé en période hivernale.

Ces alertes SMS ponctuelles sont complétées par les services gratuits d'info trafic par SMS proposés sur les lignes régulières TIL et sur certaines lignes scolaires par les transporteurs : les voyageurs doivent dans ce cas s'inscrire sur le site du transporteur pour être régulièrement alertés en cas de travaux, intempéries, manifestations... qui perturberaient la ligne qu'ils empruntent. **4 000 voyageurs scolaires et commerciaux** sont abonnés et reçoivent sur leur téléphone des informations sur leur ligne. Un serveur vocal permet également de savoir si des perturbations sont en cours sur le réseau TIL (04 77 48 42 50).

Du point de vue des effectifs, cette rentrée a été marquée par une **forte hausse du nombre d'inscriptions en ligne** sur www.loire.fr pour le transport scolaire 2015 – 2016 : 14 500 dossiers sur les 17 800 traités en date du 8 septembre 2015, contre 12 500 sur 16 700 à la même date un an plus tôt. Ce mode d'inscription est bien entré dans les mœurs. Pour 2015-2016, 18 500 élèves seront transportés par le Département.

Le nombre d'élèves entrant en 6^{ème} et utilisant pour la première fois les transports scolaires marque également une hausse sensible. Localement, des adaptations de taille de navette ont été nécessaires lors de la première quinzaine de la rentrée, le temps de stabiliser les effectifs et de mettre à jour les cartes sans contact de transport scolaire dont sont équipés la plupart des élèves qui empruntent les circuits du Département.

Pour préparer son voyage : de nouveaux services en ligne et en agence

Pour préparer leur trajet ou tout savoir sur le réseau TIL, les voyageurs peuvent utiliser différentes sources :

- Obtenir des informations auprès des **agences TIL** : Saint-Etienne Châteaureux et Roanne ou auprès des transporteurs qui proposent chacun un site d'accueil physique et un numéro dédié aux lignes dont ils ont la charge. Sur ces sites, comme en mairies ou dans les offices de tourisme des territoires desservis par le réseau TIL, les voyageurs

trouveront les **fiches horaires actualisées, le nouveau guide des tarifs et de la billettique ainsi que le guide de poche du réseau TIL, dont le format pratique permet de conserver sur soi toutes les infos utiles.**

- **En ligne** : rendez-vous sur www.loire.fr/TIL pour retrouver en version numérique toute les informations horaires, les perturbations, les actualités, etc. Les sites des transporteurs proposent également des espaces dédiés aux lignes TIL.
- Utiliser le calculateur d'itinéraire en transport en commun www.multitud.org, également accessible via smartphone avec une nouvelle application sous Android.

Ce site propose des itinéraires avec le TIL, mais aussi la STAS, la SNCF, le réseau STAR de Roanne, les TCL..... Un nouveau site web d'information sur les transports publics et couvrant la Région Rhône-Alpes est accessible à partir de cette année sous l'adresse www.oura.com . Il sera enrichi d'ici la fin de l'année de nouveaux services, dont un **calculateur d'itinéraires** qui remplacera le site Multitud.org.

L'amélioration de la sécurité des transports scolaires

La rentrée 2015 est marquée par de nouvelles mesures pour améliorer la sécurité des transports scolaires :

- les ceintures de sécurité équipent désormais tous les cars. Le bouclage de la ceinture est obligatoire pour tous les voyageurs, petits et grands.
- Chaque autocar affecté à un transport en commun de personnes doit être obligatoirement équipés d'un éthylotest anti-démarrage (EAD).

Le Département apporte une attention toute particulière aux conditions de transport des élèves et travaille tout au long de l'année avec les professionnels du transport pour améliorer la qualité des transports scolaires.

Les actions de promotion du réseau TIL

Le réseau TIL assure un service public de transport sur un territoire étendu. Des opérations de promotion sont réalisées chaque année :

- **la journée gratuite** sur l'ensemble du réseau en décembre, qui attire près de 2500 voyageurs chaque année ;

- **des animations locales** pour amener l'information au plus près des potentiels usagers : certains évènements sont l'occasion de faire connaître le TIL, des stands sont mis en place sur des marchés. Le prochain sera installé le 26 septembre à Charlieu et permettra de distribuer des fiches horaires, des informations pratiques sur les tarifs et de recueillir l'avis des utilisateurs.

- **des incitations pour tester les transports en commun** : boitage avec remise de coupons permettant un trajet gratuit dans les communes desservies par une ligne régulière TIL. La mise en place d'un retour gratuit sur présentation du ticket aller les jours de manifestation locale (Comice de Feurs, Foire de Saint Etienne...) sont l'occasion de faire découvrir les avantages du réseau TIL : sécurité, confort, fiabilité, respect de l'environnement et économie.

- **L'opération TIL Découverte** organisée tous les dimanches de juin à septembre permet pour 2 € de se rendre sur les Monts du Pilat ou du Forez, avec possibilité de transport gratuit de vélo. L'édition 2015 s'achèvera le 27 septembre et le bilan s'annonce encore une fois positif. L'opération 2014 avait approché les 3000 voyageurs + 300 vélos, malgré une météo plutôt défavorable.

Dans la même logique, en hiver, les lignes 112 Montbrison – Chalmazel et 102 St Etienne – Le Bessat proposent aux voyageurs des tarifs réduits pour leurs forfaits d'accès aux pistes des sites de Chalmazel et du Bessat. Les enquêtes réalisées montrent que parmi les utilisateurs de ces services, certains ne sont pas des utilisateurs réguliers des transports en commun : l'objectif d'attirer de nouveaux usagers est donc atteint.